

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2022_014BIS

Validation du Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL par Gilbert FAUCHER, Pierre PANTANELLA par Serge VÉDRINES

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 20 septembre 2022

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'article L211-7 du code de l'environnement modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022, concernant l'eau et les milieux aquatiques, et indiquant que les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les syndicats mixtes, peuvent entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe.

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG),

Vu le volet B1 « entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques » du contrat de rivière 2019-2024 et plus particulièrement ses actions « Action B1-3. Connaître, gérer et mettre en valeur la biodiversité et les zones humides », « Action B1-4. Valoriser, préserver et restaurer le patrimoine naturel des milieux aquatiques », « Action B1-5. Restaurer la continuité écologique », « Action B1-6. Suivre les études et les travaux mis en œuvre sur les cours d'eau du Tarn-amont »,

Vu les délibérations du comité syndical du SMBVTAM, DE_2018_041 du 15 mai 2018, DE_2019_002 du 7 février 2019, DE_2021_06 du 25 mars 2021 et DE_2022_006 du 24 mars 2022, concernant les règles de financement du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont,

Considérant la consultation du Syndicat entre le 15 juin et le 19 septembre 2022 auprès des communautés de communes membres sur les orientations techniques et financières de ce PPG suite à la présentation des aspects financiers du 2 juin 2022,

Considérant les réponses obtenues de la communauté de communes Muse et Raspes du Tarn suite à la commission des maires du 13/09/22, de la Communauté de communes Lévézou Pareloup en date du 15/09/2022, de la Communauté de communes de Millau Grands Causses en date du 19/09/2022, de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires en date du 19/09/2022, et en l'absence de remarques contraires des autres membres,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont a établi un nouveau Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques (PPG) sur son territoire.

Cet outil de gestion aide les collectivités à formaliser leur politique d'intervention pour une période de cinq ans.

Le PPG a pour but de planifier des actions sur l'ensemble du bassin versant afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000 (DCE), la loi sur l'eau et les milieux du 30 décembre 2006 (LEMA) et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne 2022-2027 (SDAGE). Premier programme mis en place sur l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont, il prend en compte les retours d'expériences des programmes précédents sur les Gorges du Tarn et de la Jonte/Fraissinet, la vallée du Tarn, la Dourbie et le Trévezel, et le Cernon et le Souizon.

Après un travail de plusieurs mois, ayant notamment accordé une place importante à la concertation avec les différents acteurs concernés, à la connaissance de l'état et du fonctionnement des cours d'eau, à l'identification des enjeux et des objectifs par les élus, à l'écriture du programme d'action, il est aujourd'hui en mesure d'être validé. Il comprend 6 axes de travail et se décline en 19 fiches actions :

- Enjeu A : Ripisylve
- Enjeu B : Inondation et espace de mobilité
- Enjeu C : Préservation et restauration des milieux
- Enjeu D : Biodiversité et zones humides
- Enjeu E : Amélioration et partage des connaissances
- Enjeu F : Communication et sensibilisation

Le tableau annexé présente les 19 actions dont l'animation en fonction des objectifs retenus, ainsi que les estimatifs prévisionnels évalués à un montant de près de 2,23 M d'€, ainsi que la répartition financière. Cette dernière comprend les taux et les montants de subventions en fonction des programmes d'aide en vigueur à ce jour, et les principes de mutualisation du reste à charge.

Concernant l'axe A « ripisylve » et les actions 1 « entretenir la ripisylve et gérer les embâcles et les laisses de crues » et 2 « Reconstituer une ripisylve », suite à la proposition d'évolution, et considérant les réponses à la consultation des membres, il est proposé un passage de ces travaux en action de type 1, soit une mutualisation complète entre les membres adhérents en fonction de la clé de répartition et un lissage annuel, dans le respect des demandes des membres :

- Communauté de communes Millau Grands Causses : non-modification de la contribution fixée pour 5 ans pour les travaux de ripisylve dans ce programme et les suivants soit 91 600 € TTC, sans accord expresse, des réflexions sur la gouvernance dans le cadre d'une démarche de labellisation EPAGE,
- Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes : examen des possibilités d'une contribution fixe annuelle sur le fonctionnement et l'investissement, et intégration de la notion du changement climatique dans les futurs travaux sur la ressource en eau.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve techniquement et financièrement le Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont pour la période 2023-2027 comprenant 19 actions,

Approuve l'évolution financière pour les actions 1 et 2 du PPG milieux aquatiques avec un affectation en action de type 1 (100% mutualisée à l'échelle du Tarn-amont) en fonction de la clé de répartition et un lissage annuel,

Indique que chaque action fera l'objet de délibérations spécifiques, précisant les plans de financements,

Autorise le Président à prendre les dispositions pour la mise en œuvre des actions proposées,

Autorise le Président à signer tout document, à intervenir à cet effet, et notamment les conventions nécessaires à la réalisation des travaux.

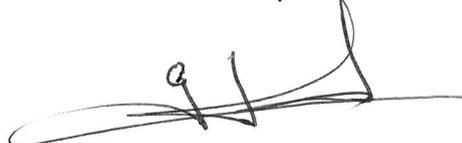
Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES



Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30/09/2022
et publié ou notifié
le 03/10/2022

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Prévisionnel global : tableau financier actions PPG Tarn-amont 2023-2027

Cf. Fiches détaillées pour le descriptif des actions et les taux de subventions

sept-22

Enjeux	Objectifs	Fiches	Actions	DIG	Année intervention					Estimation financière pour 5 ans (TTC)	Type action SMBV Tarn-amont	Financement (Montant)									
					2023	2024	2025	2026	2027			AEAG (TTC ou HT pour fiche 5)	Région (HT)	CD 12 (TTC ou HT pour fiche 5)	CD 30 (HT)	CD 48 (HT)	Autres	Autofinancement SMBV Tarn-amont (TTC)			
A-Ripisylve	A.1- Maintenir une ripisylve fonctionnelle	1	Entretien de la ripisylve et gérer les embâcles et les laisses de crues	Oui	X	X	X	X	X	601 161 €	1	300 581 €	33 613 €	29 165 €	766 €	36 299 €		200 737 €			
	A.2- Restaurer une ripisylve	2	Reconstituer une ripisylve	Oui		X		X		24 000 €	1	12 000 €	4 000 €			2 000 €		6 000 €			
	A.3- Valoriser les rémanents et les déchets en rivière	3	Lancer une réflexion sur la valorisation des rémanents et des déchets en rivière (bois, plastiques)		X	X	X	X	X		Animation										
B- Inondation, espace de mobilité	B.1- Définir l'espace de mobilité	4	Recueil des données anciennes et croisement avec les enjeux actuels		X	X					Animation										
	B.2- Restaurer un espace de bon fonctionnement des cours d'eau	5	Conservier et retrouver un lit moyen	Vallée du Tarn, BV Cernon : ZEC ST-Hilarin et St-Georges-de-Luzençon		X	X	X			2,7M€ déjà budgétés	3	1 620 000 €	540 000 €					540 000 €		
				BV Cernon : ZEC Site SABAR travaux (sans dépollution)		X	X	X	X	X		300 000 €	3	125 000 €	50 000 €	25 000 €				100 000 €	
				BV Dourbie : Etude de pérennisation des infrastructures sur le secteur de la Basse Dourbie (convention spécifique bloc communal Millau-CD12 Routes)		X	X	X	X	X			30 000€ déjà budgétés								30 000 €
				BV Dourbie : Travaux Basse Dourbie		X	X	X	X	X			A définir								A définir
				Vallée du Tarn : Travaux de restauration de la mobilité - secteur de Mostuejols	Oui	X	X	X	X	X			20 000 €	3	8 333 €	3 333 €	2 000 €				6 334 €
				Autres travaux potentiels (enveloppe)	Oui	X	X	X	X	X			100 000 €	3	41 667 €	16 667 €					41 666 €
	Acquisition foncière (enveloppe)		X	X	X	X	X			50 000 €	3	40 000 €						10 000 €			
	6	Suivre la dynamique morphologique	Oui	X	X	X	X	X		Animation											
C- Préservation, restauration des milieux	C.1- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	7	Rétablir la "petite" continuité écologique et sédimentaire		X	X	X	X	X	70 000 €	2 ou 3	42 000 €	11 667 €					16 333 €			
			Accompagner les propriétaires d'ouvrage sur la restauration de la continuité écologique			X	X	X			250 000 €	propriétaire	150 000 €						100 000 €		
			Autre projets potentiels		X	X	X	X	X			Animation									
	C.2- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau	8	Diversifier les faciès d'écoulement et restaurer les habitats aquatiques	Oui	X	X	X	X	X		Vallée du Tarn : Ruisseau du Bourg (dimensionnement et travaux)	2 ou 3	10 000 €	3 333 €	2 000 €				4 667 €		
			Remettre dans son lit naturel un cours d'eau déplacé ou recalibré	Oui	X	X	X	X	X		BV Muse: Ruisseau d'Estalane (dimensionnement et travaux)	2 ou 3	32 500 €	10 833 €	6 500 €				15 167 €		
3.3- Limiter le colmatage des cours d'eau	10	Appréhender l'impact du piétinement et communiquer auprès de la profession agricole		X	X	X	X	X		500 €	1	250 €						250 €			
		Mettre en œuvre des actions de mise en défens des berges, d'aménagement de points d'abreuvement et de passage pour la traversée du bétail et/ou des engins (enveloppe globale réévaluée si besoin)	Oui	X	X	X	X	X			35 000 €	3 ou exploitant agricole	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir		7 000 €		

SMBVTAM – DÉLIBÉRATIONS – 29 SEPTEMBRE 2022

Enjeux	Objectifs	Fiches	Actions	DIG	Année intervention					Estimation financière pour 5 ans (TTC)	Type action SMBV Tam-amount	Financement (Montant)						
					2023	2024	2025	2026	2027			AEAG (TTC ou HT pour fiche 5)	Région (HT)	CD 12 (TTC ou HT pour fiche 5)	CD 30 (HT)	CD 48 (HT)	Autres	Autofinancement SMBV Tam-amount (TTC)
D-Biodiversité et zones humides	D.1- Informer sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	11	Informer et communiquer sur les espèces végétales et animales envahissantes		X	X	X	X	X	Animation								
	D.2- Gérer les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	12	Suivre le développement des EEE Réduire le risque de colonisation des EEE	Oui	X	X	X	X	X	Animation								
	D.3- Connaître et suivre les espèces	13	Contribuer à la préservation des espèces et des usages		X	X	X	X	X	1 500 €	2 ou 3	5 000 €	1 667 €			833 €	2 500 €	
	D.4- Préserver et restaurer les zones humides	14	Mettre en œuvre des mesures de connaissance, de gestion ou de restauration des zones humides	Démarche partenariale pour évaluation des besoins et des connaissances		X	X	X	X	X	Animation							1 500 €
				Étude et restauration des zones humides de la Cham du pont et de Montals-Vacquiers		X	X				87 884 € déjà budgétés	Entente de l'eau 80%	70 307 €					17 576 €
Communication BV Muse : Zone humide de Lescurre (Mise en défens, abreuvoir, drains) Autres travaux				Oui	X	X	X	X	X	500 €	1	250 €					250 €	
E - Amélioration et partage des connaissances	E.1- Suivre la qualité des milieux	15	Observer et suivre les développements algaux		X	X	X	X	X	12 000 €	1						12 000 €	
			Poursuivre les investigations et protocoles cyanobactéries		X	X	X	X	X	Animation								
			Évaluer l'impact potentiel des activités sur la qualité des milieux		X	X	X			Animation								
	E.2- Partager les connaissances	16	Poursuivre la connaissance des milieux		X	X	X	X	X	Animation								
			Valoriser les suivis internes et externes		X	X	X	X	X	Animation								
F- Communication et Sensibilisation	F.1- Accompagner les usagers, riverains, collectivités et initiatives locales	17	Apporter une assistance technique à l'entretien et la restauration de cours d'eau		X	X	X	X	X	Animation	1							
					X	X	X	X	X	1 000 €	1	500 €					500 €	
	F.2- Sensibiliser les élus, acteurs et usagers du territoire	18	Promouvoir les actions du SMBVTAM auprès des élus		X	X				1 500 €	1	750 €					750 €	
	F.3- Prendre en compte les nouvelles technologies	19	Suivre et participer aux développements de nouvelles technologies		X	X	X	X	X	Animation	1							
Total travaux									1 597 161 €		783 831 €	140 113 €	66 332 €	1 322 €	39 688 €	110 000 €	427 876 €	
Total animation 2 ETP Chargés de mission milieux aquatiques, 0,25 ETP Administratif (total jours : 470jours par an sur 5ans)									625 000 €		312 500 €						312 500 €	
Total PPG 2023-2027									2 222 161 €		1 096 331 €	140 113 €	66 332 €	1 322 €	39 688 €	110 000 €	740 376 €	

Détail par enjeux pour 5 ans	Montant total prévus (TTC)	% des dépenses par axe	Déjà engagés
A-Ripisylve	625 161 €	28	
B- Inondation, espace de mobilité	475 000 €	21	2 730 000 €
C- Préservation, restauration des milieux	440 500 €	20	
D-Biodiversité et zones humides	42 000 €	2	87 884 €
E - Amélioration et partage des connaissances	12 000 €	1	
F-Communication et Sensibilisation	2 500 €	0,1	
Animation pour 5 ans	625 000 €	28	
Total	2 222 161 €		

Prévisionnel : Tableau financier pour la gestion de la ripisylve - Action n°1 et 2 du PPG Tarn-amont 2023-2027

sept-22

	linéaire cours d'eau total (m)	coût total		Subventions prévisionnelles (en fonction des programmes en vigueur au 09/22)					Autofinancement type 1 (100% Tarn-amont) sur 5 ans en € TTC	Autofinancement type 1 (100% Tarn-amont) lisage par an
				TTC	HT	TTC	HT	HT		
		HT	TTC	AEAG	Région (uniquement sur les secteurs non couverts par des PPGs antérieurs)	CD 12 (10%)	CD 30 (10%)	CD 48 (10 ou 20%)		
CC ALCT	12825	16 350 €	19 620 €	9 810 €	- €	- €	- €	3 270 €	5 998 €	1 200 €
CC CACTS	17617	7 658 €	9 190 €	4 595 €	- €	- €	766 €	- €	10 385 €	2 077 €
CC GCC	113900	197 431 €	236 917 €	118 458 €	17 222 €	- €	- €	31 939 €	47 774 €	9 555 €
CC LP	6657	6 530 €	7 836 €	3 918 €	1 306 €	784 €	- €	- €	3 208 €	642 €
CC LV	30707	41 248 €	49 497 €	24 749 €	- €	4 950 €	- €	- €	16 559 €	3 312 €
CC MGC	74103	152 434 €	182 920 €	91 460 €	4 380 €	15 220 €	- €	- €	91 624 €	18 325 €
CC SARSV	17927	24 447 €	29 337 €	14 668 €	- €	2 934 €	- €	- €	10 125 €	2 025 €
CC CML	3571	10 892 €	13 070 €	6 535 €	2 178 €	- €	- €	1 089 €	5 655 €	1 131 €
CC MRT	24691	43 978 €	52 773 €	26 387 €	8 526 €	5 277 €	- €	- €	9 410 €	1 882 €
Total	302000	500 968 €	601 161 €	300 581 €	33 613 €	29 165 €	766 €	36 299 €	200 738 €	40 148 €
			%	50%	5,59%	4,85%	0,13%	6,04%		

